ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
LYON

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRESTATION DE VOYAGE D'ETUDE A ROME ENSAL

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)

Annexe 2 à l'acte d'engagement

Consignes pour remplir le présent document

Le soumissionnaire doit le compléter obligatoirement. Seul ce document sera utilisé dans l'analyse technique des offres. Aucun renvoi vers un autre document ne sera pris en considération sauf vers des annexes susceptibles d'enrichir la réponse et non d'y répondre.

Tous les renseignements de ce questionnaire sont contractuels et donc opposables à l'entreprise titulaire durant l'exécution du marché.

L'absence de renseignement dans le présent CRT pourra entraîner le rejet de l'offre, conformément à l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

Le critère technique est noté sur 50 points :

SC1 = 20 Points
SC2 =15 points
SC3 = 10 points
SC4 = 5 points

Identification du candidat / groupement d'entreprise le cas échéant

Nom de la société :

Adresse :

Nom de la personne en charge du suivi commercial :

Numéro de téléphone fixe ou portable :

Courriel :

Nom du suppléant :

Numéro de téléphone fixe ou portable :

Courriel :

Contact comptabilité clients :

Numéro de téléphone fixe ou portable :

Courriel :

Contact établissement devis :

Numéro de téléphone fixe ou portable :

Courriel :

Contact demande intervention à bon de commande :

Numéro de téléphone fixe ou portable :

Courriel :

SOUS CRITERE 1 :

- Présentation de la proposition d'exécution des prestations en cohérence avec les dispositions du CCTP, notamment pertinence de l'équipe dédiée **– 20 points**

SOUS CRITERE 2 :

- Présentation des modalités de gestion et d'organisation de manière générale **– 15 points**

SOUS CRITERE 3 :

- La sécurité et l'assistance aux voyageurs et la prise en charge des modifications ou annulations **– 10 points**

 - Présentation de l'organisation et des moyens envisagés afin d'assurer la sécurité et l'assistance aux voyageurs (5 points)

 - Présentation des modalités de prise en charge en cas de modification et annulation (5 points)

SOUS CRITERE 4 :

- Présentation de la démarche environnementale

 Prise en compte de l'impact environnemental dans la proposition notamment en ce qui concerne les moyens de transport proposés ***– 5 points***